

Bruxelles, le 21 janvier 2022
(OR. fr)

5413/22

PE-RE 1

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	RÉSOLUTIONS et DÉCISIONS adoptées par le Parlement européen lors de sa session plénière à Strasbourg du 17 au 20 janvier 2022

Le Conseil est invité à prendre note des actes suivants adoptés par le Parlement européen.

Lors de la période de session susmentionnée, le Parlement européen a adopté 14 actes¹, dont:

- 5 actes législatifs
- 9 actes non-législatifs

I. ACTES LÉGISLATIFS

A. PROCÉDURE LÉGISLATIVE ORDINAIRE

Première lecture

1. Agence européenne des médicaments
Rapport: Nicolás González Casares (A9-0216/2021)
Résolution législative du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)0006](#)

¹ Pour consulter les actes, appuyez sur la touche "Ctrl" et cliquez sur l'hyperlien (référence P9) figurant dans le texte concerné. Vous serez dirigé vers l'acte publié sur le site web du Parlement européen.

B. PROCÉDURE SPÉCIALE LÉGISLATIVE

Consultation

2. Nomination d'un membre de la Cour des comptes - Jan Gregor
Rapport: Ryszard Czarnecki (A9-0002/2022)
Décision du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)0002](#)
3. Nomination d'un membre de la Cour des comptes - Marek Opiola
Rapport: Claudiu Manda (A9-0004/2022)
Décision du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)0003](#)
4. Nomination d'un membre de la Cour des comptes - Mihails Kozlovs
Rapport: Tomáš Zdechovský (A9-0003/2022)
Décision du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)0004](#)
5. Nomination d'un membre de la Cour des comptes - Jorg Kristijan Petrovič
Rapport: Olivier Chastel (A9-0005/2022)
Décision du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)0005](#)

C. ACTES NON-LÉGISLATIFS

1. Composition numérique des commissions permanentes
B9-0063/2022
Décision du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)0001](#)
2. Objection formulée conformément à l'article 111, paragraphe 3, du règlement intérieur:
Détermination des cas dans lesquels des données d'identité peuvent être considérées
comme identiques ou similaires aux fins de la détection d'identités multiples
conformément au règlement (UE) 2019/817
B9-0061/2022
Résolution du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)0007](#)
3. Objection formulée conformément à l'article 111, paragraphe 3, du règlement intérieur:
Détermination des cas dans lesquels des données d'identité peuvent être considérées
comme identiques ou similaires aux fins de la détection d'identités multiples
conformément au règlement (UE) 2019/818
B9-0062/2022
Résolution du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)0008](#)

4. Non-objection à un acte délégué: exigences supplémentaires pour les États membres dans leurs plans stratégiques relevant de la PAC pour 2023-2027 et règles pour la norme BCAE 1
B9-0058/2022
Décision du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)0009](#)
 5. Non-objection à un acte délégué: règles relatives aux organismes payeurs et autres entités, gestion financière, apurement des comptes, garanties et utilisation de l'euro
B9-0059/2022
Décision du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)0010](#)
 6. Violations des libertés fondamentales à Hong Kong
RC-B9-0067/2022
Résolution du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)0011](#)
 7. Situation au Kazakhstan
RC-B9-0065/2022
Résolution du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)0012](#)
 8. Crise politique au Soudan
RC-B9-0068/2022
Résolution du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)00013](#)
 9. Protection des animaux pendant le transport
B9-0057/2022
Recommandation du Parlement européen
[P9_TA\(2022\)00015](#)
-